

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

Préavis No 31/24

**Demande d'un crédit de CHF 142'690.- (TTC)
en vue de financer la phase d'étude de
la première étape du réaménagement de
la zone de sport et de loisirs.**

DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX : M. ROBERT MIDDLETON, SYNDIC
M. BERNARD HENRIOUX

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre de sa politique visant à créer des espaces de loisirs ainsi que de favoriser la pratique du sport et le développement des sociétés locales, la Municipalité a entrepris plusieurs études de faisabilité en vue de planifier la réfection de la zone de loisirs et du centre sportif communal du haut du village.

Ces études préliminaires ont permis d'identifier les besoins en termes d'aménagement (équipements) et en termes d'implantation (surfaces nécessaires). C'est également sur cette base que l'ensemble des besoins ont fait l'objet d'une première évaluation financière (voir l'étude de ID Sport envoyée aux membres du Conseil le 4 juin 2024).

Avec les données ci-dessus la Municipalité a procédé à une priorisation des projets qui a servi de base au choix des éléments à intégrer à cette première phase du réaménagement de ce secteur.
A savoir :

- Déplacement du terrain de basket, des terrains de pétanque, des jeux pour enfants et de la surface servant au montage de la tente.
- Réalisation d'une zone de détente (parc) avec cheminements piéton en collaboration avec les aménagements extérieurs de l'étape 3 du plan de quartier du Grand-Pré.

A noter que l'étude préliminaire a permis à la Municipalité de disposer d'une vue d'ensemble des aménagements souhaités et de définir leur emplacement ce qui autorise une réalisation par étape tout en conservant l'espace nécessaire aux aménagements des autres étapes.

Cette vue d'ensemble est reportée sur le plan de situation établi par BS&A daté du 10 septembre 2024 (annexe).

La Municipalité envisage d'adjuger le mandat principal de suivi à BS&A, qui jouit de notre confiance dans les mandats réalisés dans le passé sur la commune. BS&A a entrepris un travail similaire pour les espaces sportifs de la Commune de Founex (deux places de jeux, un projet de terrain de football synthétique, un projet de terrain de football « naturel » et un Street Workout) ainsi qu'une place de jeux pour la Commune de Collonge-Bellerive.

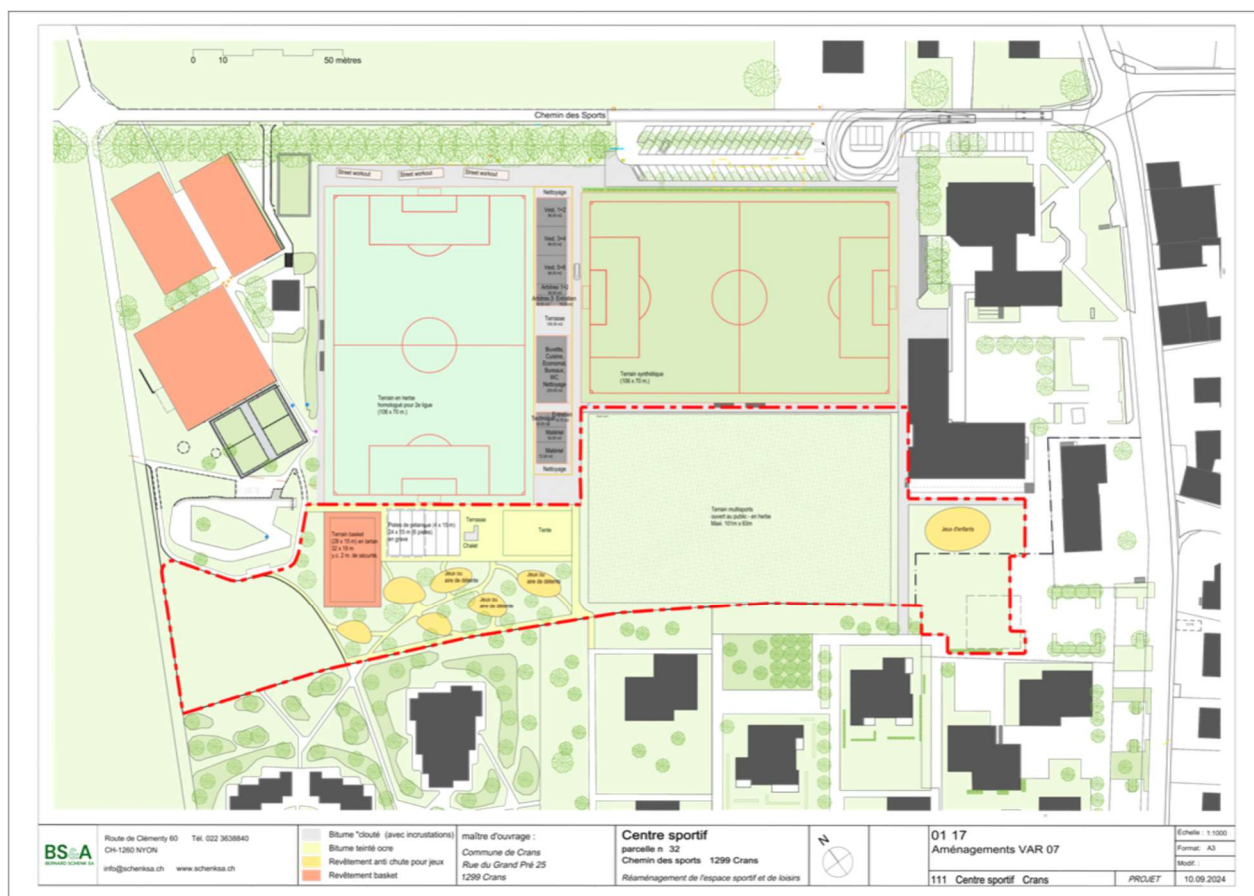
Le fait de devoir gérer les demandes des Services du Canton, de gérer les propriétaires voisins et de coordonner plusieurs corps de métier (entreprise de génie-civil, entreprise de paysagiste, spécialistes des terrains de sport, sanitaire, électricien, etc.) reste un mandat « usuel » pour BS&A, qui, en plus, est capable de gérer des mandats de génie-civil et toutes les prestations géométriques (y compris la partie géomètre officiel) en interne.

2. Description des objectifs de l'étude

Les données de base de cette étude sont :

- Le rapport d'étude préliminaire du bureau TD Sport Ingénieurs SA.
- le plan d'ensemble établi par BS&A daté du 10 septembre 2024 (annexé).
- Le budget estimatif des travaux établi par TD Sport Ingénieurs SA.

Le périmètre de cette étude est reporté sur l'extrait ci-dessous.



Pour cette étude, la Municipalité a fixé les objectifs suivants :

- Coordination de l'ensemble des intervenants techniques et administratifs afin d'établir un cahier des charges précis pour les aménagements décrits dans l'introduction ;
- Reprise des études préliminaires et établissement, dans le respect des normes en vigueur, d'un avant-projet conforme à ses attentes et à celles des futurs utilisateurs (y compris validations préalables) ;
- Etablissement d'un projet détaillé pour chaque objet avec dossier de plans d'ouvrages permettant une validation définitive par la Municipalité avant consultation des Commissions pour validation par le Conseil Communal ;
- Demandes d'offres conformément à la Loi sur les Marchés publics pour l'ensemble des éléments du projet avec établissement d'un budget complet des travaux ;
- Préparation d'un dossier complet, conforme à la législation, pour mise à l'enquête publique des aménagements projetés et obtention de l'autorisation de construire ;
- Rédaction, mise en forme et présentation d'un préavis pour la demande de crédit de réalisation au Conseil Communal.

La coordination avec les futures étapes du réaménagement de ce secteur (voir plan de situation en annexe) fera l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'aucun aménagement ne soit en conflit avec un autre.

3. Description sommaire des travaux prévus

L'étude préliminaire du bureau TD Sport Ingénieurs SA a défini les emplacements des nouveaux aménagements.

Les ouvrages suivants devront être étudiés en détail dans le cadre de l'étude faisant l'objet de ce préavis. A savoir :

- Création d'une zone publique avec aménagements de loisirs, transformable en terrains de foot pour juniors, aux bonnes dimensions et bien équipé ;
- Création d'une nouvelle zone bien équipée permettant d'accueillir les terrains de pétanque et le « chalet » ;
- Création d'une surface polyvalente permettant un montage et une exploitation simple de la tente ;
- Création de deux places de jeux, destinées à deux classes d'âge, différente sur deux emplacements. Ces places devront être accueillantes, sécurisées et ludique ;
- Aménagement dans le périmètre situé entre le skate-park, les nouveaux aménagements (espace pour la tente, pétanque, jeux pour enfants) d'une zone de parc avec cheminement piéton et aménagement paysagers. Ces aménagements devront être coordonnées avec ceux de la dernière étape du plan de quartier du Grand-Pré.

4. Démarches administratives

Les aménagements décrits ci-dessus sont considérés comme de nouvelles constructions et ils vont nécessiter une mise à l'enquête publique de 30 jours (procédure CAMAC).

Dans le cadre de cette étude il est prévu de s'assurer au préalable de la mise à l'enquête publique que toutes les prescriptions sont respectées et que le risque de retours négatifs est le plus faible possible.

5. Coût de l'étude

Les prestations liées à la phase d'étude de ce projet sont basées sur les étapes décrites dans la norme SIA 103 « Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civil » complétées des toutes les prestations géométriques nécessaires. A savoir :

- L'avant-projet ;
- Le projet d'ouvrage ;
- Les procédures d'autorisation ;
- Les appels d'offre et les propositions d'adjudication.

Compte tenu de la variété des aménagements et des prescriptions techniques qui s'y attachent il est également prévu de faire appel ponctuellement à des spécialistes pour les prestations suivantes :

- Analyse de la qualité des sols existantes et définition des obligations liées à leurs (ré)utilisation ;
- Architecte paysagiste pour conseil et coordination éventuelle (zone parc) ;
- Contrôle de la présence d'HAP dans les revêtements existants ;
- Géomètre officiel (documents enquête publique et CAMAC) ;
- Compléments d'étude dans le cadre des demandes d'offres pour le terrain de basket et les jeux pour enfants.

Les prestations comprises dans le budget ci-dessous permettent donc de mener à bien l'ensemble des phases d'étude des ouvrages décrits ci-dessus avec comme objectifs les points suivants :

- Disposer de toutes les informations (plans, détails, etc.) nécessaires à la phase de réalisation ;
- Obtention d'un permis de construire ;
- Sur la base des appels d'offre retenir (pas adjuger) les entreprises nécessaires à la bonne exécution de ce projet ;
- Etablir un budget complet des travaux et le crédit de réalisation correspondant.

Budget pour la phase d'étude :

Honoraires pour l'étude du génie-civil et des aménagements.	Chf	95'000.00
Honoraires pour prestations ingénieurs spécialistes	Chf	25'000.00
Divers imprévus (environ 10%).	Chf	12'000.00
Total HT pour la phase d'étude	Chf	132'000.00
TVA 8.1%	Chf	10'692.00
Total TTC pour la phase d'étude (arrondi)	Chf	142'690.00

Remarques :

Les honoraires des ingénieurs spécialistes ne seront engagés qu'avec l'accord du Maître de l'Ouvrage et sur la base d'une offre.

Le divers et imprévus a pour but de pouvoir intégrer une éventuelle demande de modification du projet nécessitant une reprise importante des données de l'étude préliminaire. Ce poste ne peut pas être engagé sans l'accord du Maître de l'Ouvrage.

Le cas échéant, le divers et imprévus peuvent également, lors de la procédure d'enquête, couvrir les frais liés à d'éventuelles oppositions.

6. Agenda

Il est prévu que cette étude sera terminée pour la fin mai 2025, afin de présenter le crédit de réalisation à la fin du premier semestre de 2025.

A noter que l'agenda de réalisation de cette étude est en partie dicté par les délais inhérents aux marchés publics.

7. Financement

Cette charge sera financée par la trésorerie.

La dette actuelle de la Commune se monte à CHF 2'500'000.-.

8. Conclusion

En conclusion des éléments précédemment évoqués, l'étude complète de cette première étape du réaménagement de la zone de loisirs nécessite un montant de CHF 142'690.- (TTC avec 8.1% de TVA), dont l'objectif est de disposer d'un projet complet chiffré et de rédiger la demande de crédit de réalisation correspondante.

Ceci étant exposé, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis No 31/24 relatif à la demande d'un crédit de CHF 142'690.- (TTC) pour la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de loisirs ;
- Ouïs les rapports de la Commission Crédit d'étude sports/loisirs et de la Commission des Finances, chargées de l'étude de cet objet ;
- Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder un crédit de CHF 142'690.00 TTC pour la phase d'étude de la première étape du réaménagement de la zone de loisirs ;
2. de porter le montant de CHF 142'690.00 TTC, en augmentation du compte 1404.05 Aménagement espaces sportifs/loisirs haut village ;
3. d'amortir cette somme sur 30 ans, soit CHF 4'800.- par année.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 août 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal lors de sa séance du 23 septembre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		Le Secrétaire
		
Robert Middleton		Roland Bersier